Image not found or type unknown

Non remise de clés par Locataire

Par **debo**, le **29/07/2013** à **23:02**

Bonjour

En tant que propriétaire, nous avons rédigé un bail de location avec un préavis fixé à 1 mois et avons reçu un courrier recommandé en date du 21/05/13 pour une départ au 18 août 2013. Les locataires se sont trompés et ont vidés le logement (sur leurs dires) et ne comptent pas payer leur loyer depuis le 21/06/2013 A ce jour, ils se sont engagés solidairement et les loyers ne sont pas à jour. Ils ont toujours les clés du logement et ont quittés les lieux mais nous peinons à déterminer une date de départ avec eux (toujours indisponibles)afin de prévoir un état des lieux de sortie. Sont ils toujours redevables de leur loyer ? Le prochain locataire arrive le 1er août, devons nous repousser la date de son arrivée ? Le propriétaire peut-il imposer une date d'état des lieux de sortie? quelles démarches entreprendre ? Merci pour votre aide, c'est assez urgent...

Par **HOODIA**, le **30/07/2013** à **07:11**

Bonjour,
La remise des clefs est la date à retenir .

et, vous ne pouvez rentrer dans votre bien car il reste L'EDL à effectuer !

et ,pour ne pas payer le loyer il fait le mort ...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés